

Conseil Municipal du
12 AVRIL 2023

Rapport de synthèse du Budget Primitif 2023

Le conseil municipal du 08 mars dernier a permis d'échanger sur le Débat d'Orientation Budgétaire 2023 qui précède l'adoption du budget primitif pour 2023 confirmant la trajectoire financière et la programmation pluriannuelle des investissements du mandat de la Ville.

Après plusieurs années de contraintes liées à la gestion de la crise sanitaire et ses conséquences, le budget primitif 2023 s'inscrit dans un nouveau contexte économique et financier marqué par l'inflation.

En matière de dépenses, les discussions parlementaires dans le cadre de la Loi de finances ont mis en exergue les difficultés pour les collectivités locales d'établir leurs projections financières et les équilibres budgétaires en raison de la forte hausse subie des dépenses de fonctionnement en général et des charges énergétiques en particulier.

Par ailleurs, la collectivité devra également intégrer le coût en année pleine de la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, mise en application au 1er juillet 2022.

Dans ce contexte et dans la continuité des orientations fixées depuis le début de ce mandat, la Ville s'engage à reconduire le plan d'économie pour préserver une capacité d'autofinancement suffisante tout en maintenant un service public de qualité. Soucieuse de préserver le pouvoir d'achat des habitants, la commune poursuit sa politique de modération tarifaire. Le soutien aux associations qui animent notre vie locale restera au même niveau que l'année précédente, un des plus élevés du département en dépenses de subventions par habitants. De même, la politique de stabilité fiscale avec des taux d'imposition locaux inchangés sera poursuivie ainsi que la trajectoire de désendettement afin d'assurer de manière pérenne les équilibres financiers de Saint-Laurent-du-Var.

Grâce à un autofinancement considérablement accru, la commune poursuivra sa politique d'investissement ambitieuse, qui contribue aussi à soutenir l'économie locale.

Elle sera axée sur :

- la qualité de vie dans les quartiers, qui continuent de se transformer progressivement (square Bènes, Pugets Nord, littoral),
- la qualité de nos services à la population (terrains de sport des Iscles, nouveaux locaux pour les services techniques et l'agence France-Service, extension du cimetière, rénovation des cuisines pour assurer la liaison chaude dans toutes les écoles, déploiement de l'usage du numérique)
- La préservation de l'environnement (végétalisation, rénovation thermique des bâtiments...)

Les données budgétaires qui suivent détaillent tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement les orientations fixées par la Ville de Saint-Laurent-du-Var pour 2023.

Tableau de synthèse (mouvements réels)

Section de fonctionnement	BP2022	BP2023	Evolution
Recettes	44 132 068	46 916 951	6,31%
Impôts directs locaux	23 411 342	25 408 369	8,53%
Autres taxes	3 445 000	3 680 000	6,82%
Attribution de compensation	6 731 946	6 731 946	0,00%
Dotation de solidarité métropolitaine	534 221	534 221	0,00%
Produits des services et du domaine	3 633 410	3 810 557	4,88%
Dotation forfaitaire DGF	1 350 000	1 460 000	8,15%
Autres subventions et atténuations de charges	4 219 427	4 591 258	8,81%
Autres recettes	806 722	700 600	-13,15%
Dépenses	42 698 829	44 927 504	5,22%
Charges à caractères général	8 673 326	9 199 526	6,07%
Charges de personnel et frais	25 888 541	27 177 072	4,98%
SRU-FPIC-FPS	801 101	820 000	2,36%
Subventions et participations	5 353 210	5 688 236	6,26%
Intérêts des emprunts	900 000	910 000	1,11%
Autres dépenses	720 241	787 428	9,33%
Prévision pour Dépenses imprévues	362 411	345 242	-4,74%
Epargne BRUTE estimée de BP à BP	1 433 239	1 989 447	38,81%
Section d'investissement	BP2022	BP2023	Evolution
Recettes	9 925 816	10 946 786	10,29%
Subventions d'investissement	1 753 518	1 590 783	-9,28%
PUP	458 891	643 867	40,31%
Cessions	2 394 625	480 100	-79,95%
FCTVA et autres recettes	603 000	723 000	19,90%
Autofinancement	2 455 782	4 209 036	71,39%
Emprunts nouveaux	2 260 000	3 300 000	46,02%
Dépenses	13 229 448	12 345 227	-6,68%
Dépenses d'équipement	9 508 035	8 901 000	-6,38%
Autres créances	700 000	400 000	-42,86%
Remboursement de la dette en capital	2 590 000	2 625 000	1,35%
Autres dépenses	431 412	419 227	-2,82%
Besoin de financement estimé de BP à BP	-3 303 631	-1 398 442	-57,67%

Le tableau précédent présente les grands équilibres du budget primitif pour 2023, en neutralisant les opérations d'ordre.

La structuration de ce Budget primitif 2023 enregistre principalement :

- les effets budgétaires liés à l'inflation et à la hausse générale des coûts, particulièrement de l'énergie,
- l'application en année pleine de la hausse du point d'indice des agents communaux,

L'équilibre du budget primitif 2023

La Section de fonctionnement s'équilibre globalement pour un montant de **48 490 623.00 €** soit +4.85% par rapport au BP2022 (mouvements d'ordre budgétaire compris)

En Section d'investissement , le budget 2023 s'élève à **14 562 049.64 €** (13 475 401.09 € au titre de 2022) soit +8.06% par rapport aux prévisions 2022.

Les résultats 2022, validés par le comptable public, ont été repris par anticipation au budget primitif 2023 :

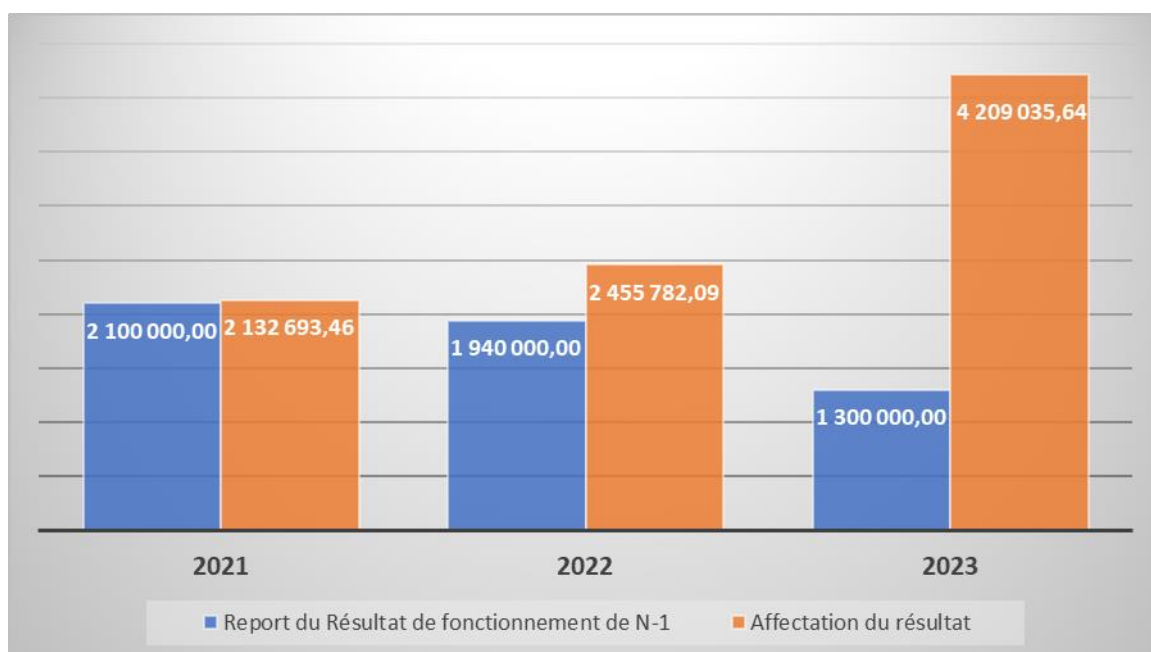
Résultat de fonctionnement 2022 : **5 509 035.64 €**

Solde d'exécution négatif d'investissement 2022 : **254 275.50 €**

Le résultat de fonctionnement 2022 de 5 509 035.64 € a fait l'objet d'une affectation par anticipation au budget 2023 détaillé de la manière suivante :

Report en recettes de fonctionnement (chapitre 002) : 1 300 000.00 €

Affectation en recettes d'investissement (chapitre 10-1068) : 4 209 035.64 € au titre de l'autofinancement très conséquent des dépenses d'équipement et la poursuite de la trajectoire de désendettement de la commune.



Présentation des masses budgétaires : Equilibre général des 2 sections

Dépenses = 48 490 K€

Recettes = 48 490 K€

FONCTIONNEMENT

Charges à caractère Général	9 199 526 €
Charges de personnel	27 177 072 €
Subventions et participations	5 688 236 €
Atténuation de produits	820 000 €
Pénalité SRU : 525 000 €	
FPIC : 175 000 €	
FPS : 100 000 €	
Autres charges	1 697 428 €
intérêts des emprunts : 910 000 €	
ICNE : 120 000 €	
charges diverses : 145 500 €	
Dépenses imprévues	345 242 €
Mouvements d'ordre	
Amortissements	2 263 119 €
Virement	1 300 000 €

Fiscalité directe	25 408 369 €
Dotation NCA (AC + DSM)	7 266 167 €
DGF	1 460 000 €
Droits de mutation	2 500 000 €
Produits des services	3 810 557 €
Participations divers organismes	3 362 661 €
Autres produits divers	3 109 197 €
Atténuations de charges 1 100 000 €	
Taxe conso finale électricité 820 000 €	
TLPE 272 000 €	
Revenus des immeubles 598 000 €	
Mouvements d'ordre	
Amortissements et travaux en régie	273 672 €
Résultat reporté 2022	1 300 000 €

Dépenses = 14 562 K€

Recettes = 14 562 K€

INVESTISSEMENT

Dépenses d'équipement (hors RAR)	8 901 000 €
Matériel, mobilier, véhicule et informatique	891 400 €
Acquisitions foncières	450 000 €
Subventions foncières	300 000 €
Etudes, travaux, installations et aménagements	7 259 600 €
Autres immobilisations financières	400 000 €
(créance SPL Projet Square Bènes)	
Dette en capital à rembourser	2 625 000 €
Dépenses imprévues	92 560 €
Autres charges	326 667 €
Mouvements d'ordre	
Amortissements et travaux en régie	273 672 €
Restes à réaliser de N-1	1 688 874 €
Solde d'exécution reporté 2022	254 275 €

FCTVA	720 000 €
Subventions d'investissement	1 590 783 €
Produits des cessions	480 100 €
Produits des PUP	643 867 €
(Square Bènes et Pugets Nord)	
Emprunts nouveaux	3 300 000 €
Autres recettes	3 000 €
Mouvements d'ordre	
Amortissements	2 263 119 €
Restes à réaliser de N-1	52 145 €
Affectation résultat fonctionnement 2022	4 209 035 €
Virement	1 300 000 €

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

De BP à BP, les recettes de fonctionnement varient de +4.85%. Les recettes réelles de fonctionnement évoluent de +6.31% par rapport à 2022.

Recettes	BP2022	BP2023	Variation Mt	Variation %
013 Atténuations de charges	800 000,00	1 100 000,00	300 000,00	37,50%
70 Produits des services	3 633 410,00	3 810 557,00	177 147,00	4,88%
73 Impôts et taxes	34 122 509,00	36 354 536,00	2 232 027,00	6,54%
74 Dotations et participations	4 769 427,00	4 951 258,00	181 831,00	3,81%
75 Autres produits	801 122,00	698 000,00	-103 122,00	-12,87%
Recettes de gestion courante	44 126 468,00	46 914 351,00	2 787 883,00	6,32%
76 Produits Financiers	2 600,00	2 600,00	0,00	0,00%
77 Produits Exceptionnels	3 000,00	0,00	-3 000,00	-100,00%
78 Reprises provisions	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
RRF	44 132 068,00	46 916 951,00	2 784 883,00	6,31%
042 - Opérations d'ordre (Amort)	176 346,00	273 672,00	97 326,00	55,19%
Dépenses d'ordre	176 346,00	273 672,00	97 326,00	55,19%
Résultat reporté N-1	1 940 000,00	1 300 000,00	-640 000,00	-32,99%
TOTAL GENERAL	46 248 414,00	48 490 623,00	2 242 209,00	4,85%

Les atténuations de charges – CHAPITRE 013 (+37.5%) concernent le remboursement des indemnités journalières relatif aux arrêts maladie du personnel de l'Assurance Maladie pour les contractuels et l'assurance statutaire pour les titulaires. Par ailleurs, on retrouve sur ce chapitre le montant des frais de personnel mis à disposition du syndicat intercommunal de Montaleigne et reversé à la Commune.

Les produits des services, du domaine et ventes diverses – CHAPITRE 70 (+4.88%) : reprend toutes les recettes perçues au titre des activités proposées sur le territoire (entrées piscine, inscription au conservatoire municipal, au théâtre, à la restauration scolaire, garderies et centres de loisirs, crèches et halte-garderie, sport,... ainsi que les redevances de stationnement et de location sur la voie publique, les forfaits post-stationnement, etc...) , une estimation à la hausse de 4.88 % malgré une politique tarifaire stable.

Les impôts et taxes – CHAPITRE 73 (+6.54%) : ce poste comprend la fiscalité directe et indirecte locale et représente 77.5% des recettes réelles de fonctionnement.

Les impôts directs locaux composés des produits des taxes foncières sur les propriétés bâties, non bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Le produit fiscal prévisionnel pour 2023 évolue de manière plus importante que les années antérieures par l'effet de la revalorisation des bases fiscales votée par le Parlement à hauteur de + 7.1% pour tenir compte de la hausse des coûts liés à l'inflation.

Cette revalorisation annuelle est calculée à partir de l'indice des prix à la consommation au 30 novembre de l'année précédente et progressera de plus du double par rapport à celle appliquée en 2022 de +3.4%.

	Bases d'imposition effectives 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Variation en €	Variation en %
Taxe foncière bâtie	62 095 835	65 538 000	3 442 165	5.54%
Taxe foncière non bâties	185 238	194 300	9 062	4.89%
Taxe d'habitation	6 592 797	7 060 886	468 089	7.10 %

A partir de ces éléments, le produit global de référence estimé s'élève à 19 930 881 € auquel il se rajoute la majoration sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires 598 819 €. Par ailleurs, l'effet du coefficient correcteur permet d'obtenir un produit supplémentaire de 4 878 669 €.

Pour mémoire, ce coefficient correcteur a été mis en place afin de neutraliser financièrement la suppression de la taxe d'habitation et vient compléter le produit fiscal de la Commune. En effet, le retour vers la commune du produit de taxe foncière départementale ne vient pas intégralement couvrir la perte du produit de la taxe d'habitation. C'est pourquoi, on intègre le produit relatif au coefficient correcteur de 4 878 669 € .

GLOBALEMENT, le produit fiscal attendu s'élève à **25 408 369 €**.

Les taux d'impôts locaux proposés par la commune en 2023 restent inchangés

0% d'augmentation

Taux TAXE D'HABITATION (résidences secondaires)	Taux TAXE FONCIERE BATIE	Taux TAXE FONCIERE NON BATIE
17.97%	28.42%	18.60%

LA FISCALITE INDIRECTE

Concernant la fiscalité indirecte, les prévisions budgétaires évoluent entre 2022 et 2023 de 6.82% et ont été actualisées par rapport aux réalisations définitives de 2022. Concernant la taxe additionnelle sur les droits de mutation, le montant prévu progresse de BP à BP mais par prudence, reste bien en deçà du montant réel perçu au titre de 2022 (2 843 521,34€) pour prendre en compte la répercussion de la hausse des taux d'intérêts sur le marché immobilier et d'un ralentissement attendu sur les ventes immobilières.

Chapitre 73 - Fiscalité Indirecte	BP2022	BP2023	Variation en €
7336 – Droits de place	48 000	60 000	+ 12 000
7343 – Taxes sur les pylônes	25 000	28 000	+ 3 000
7351 – Taxe sur la consommation finale d'électricité	800 000	820 000	+20 000
7368 – TLPE	272 000	272 000	0
7381 – Taxe additionnelle droits de mutation	2 300 000	2 500 000	+200 000
TOTAL	3 445 000	3 680 000	+235 000

LES DOTATIONS VERSEES PAR LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR

L'attribution de compensation 6 731 946 € est fixe depuis plusieurs années.

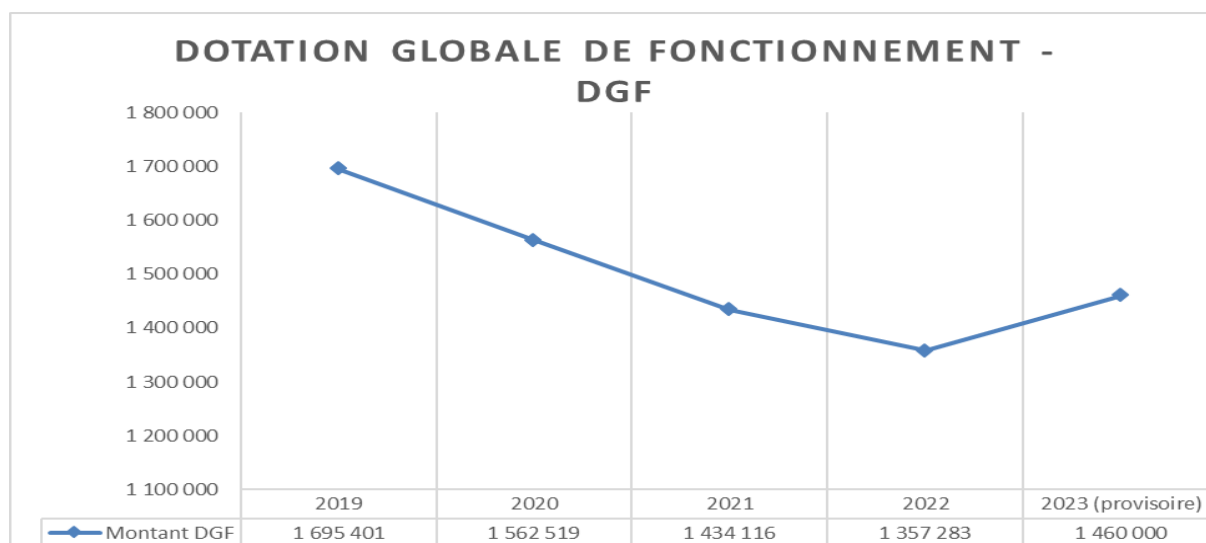
En contrepartie du transfert du produit de la fiscalité économique déduction faite des charges transférées dans le cadre de transferts de compétences antérieurs, la métropole NCA verse à la commune une attribution de compensation AC annuelle.

La dotation de solidarité métropolitaine 534 221 €

Afin d'opérer un partage équitable de richesses fiscales et favoriser la solidarité entre les communes, la métropole NCA poursuit sa politique de redistribution envers ses communes membres et verse à la commune un montant de DSM annuel à affecter à une dépense d'équipement. Pour cet exercice, la commune a décidé d'affecter le montant de la DSM aux travaux d'extension du cimetière Saint Marc.

Les dotations et participations – CHAPITRE 74 (+3.81%)

Le montant 2023 de la dotation forfaitaire devrait progresser de l'ordre de +110 000 € du fait principalement de l'augmentation de la population laurentine qui passe à 30 333 habitants.



POUR RAPPEL, en 2014, le montant de la DGF s'élevait à 4 299 675 € soit une perte annuelle de l'ordre de 3 millions d'euros

Le fonds de compensation pour la TVA sur les dépenses de fonctionnement destiné à compenser la charge de TVA supportée par la commune sur les travaux d'entretien des bâtiments publics ou de voirie : 33 775 €

Les participations des divers organismes principalement quelques subventions notifiées pour des projets municipaux de nos partenaires tels que l'Etat, le département, la participation de fonctionnement des communes pour les enfants scolarisés hors commune ainsi que les participations de la CAF au titre des prestations sociales et de la CTG qui devraient se situer à hauteur de 2 869 500 €.

De plus, on note cette année l'inscription supplémentaire sur ce poste de 145 000 € au titre des sponsorings attendus pour l'évènement Beach Sport Festival qui aura lieu courant juillet 2023 et des cinémas d'été sur le littoral.

La compensation de l'Etat au titre des exonérations de taxes foncières à hauteur de 94 822 € (79 000 € pour 2022).

Les autres produits de gestion courante – CHAPITRE 75 (-12.87%) qui incluent notamment les revenus des immeubles – loyers et charges du parc locatif de la ville pour 598 000 € ainsi que l'écriture comptable relative aux titres-restaurants que l'on retrouve tant en dépense qu'en recette (100 000 €).

Les produits financiers – CHAPITRE 76 restent stables à hauteur de 2 600 € pour les parts sociales de la Caisse d'Épargne.

Les opérations d'ordre budgétaire avec 273 672 € inscrits au titre de 2023 (176 346 € en 2022) pour l'amortissement des subventions perçues pour des investissements et les écritures comptables de travaux réalisés en régie municipale.

Enfin, la part du résultat de fonctionnement 2022 reporté dans le budget 2023 à hauteur de 1 300 000 € au chapitre 002 – Recettes.

Pour rappel, le résultat de fonctionnement au terme de l'exercice 2022 s'établissait à 5 509 035.64 €. Le solde soit la somme de 4 209 035.64 € servira à l'autofinancement des équipements.

B- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

De BP à BP, les dépenses de fonctionnement varient de +4.85%

Ce poste correspond aux charges et moyens des services de la commune. Le montant des dépenses réelles de fonctionnement inscrit au budget primitif de 2023 est de 44 927 504 € soit une hausse de +5.22 % par rapport à 2022.

Section de fonctionnement

Dépenses	BP2022	BP2023	Variation €	Variation %
011 Charges à caractère général	8 673 326,00	9 199 526,00	526 200,00	6,07%
012 Charges de personnel	25 888 541,00	27 177 072,00	1 288 531,00	4,98%
014 Atténuations de produits	801 101,00	820 000,00	18 899,00	2,36%
65 Autres charges	5 833 827,51	6 208 414,00	374 586,49	6,42%
Dépenses de gestion courante	41 196 795,51	43 405 012,00	2 208 216,49	5,36%
66 Charges Financières	900 972,84	1 031 750,00	130 777,16	14,52%
67 Charges Exceptionnelles	173 650,00	145 500,00	-28 150,00	-16,21%
68 Dotations aux provisions	65 000,00	0,00	-65 000,00	-100,00%
022 Dépenses imprévues	362 410,65	345 242,00	-17 168,65	-4,74%
DRF	42 698 829,00	44 927 504,00	2 228 675,00	5,22%
023 - Virement à la section Inv	1 300 000,00	1 300 000,00	0,00	
042 - Opérations d'ordre (Amort)	2 249 585,00	2 263 119,00	13 534,00	0,60%
Dépenses d'ordre	3 549 585,00	3 563 119,00	13 534,00	0,38%
TOTAL GENERAL	46 248 414,00	48 490 623,00	2 242 209,00	4,85%

Les inscriptions des charges de fonctionnement au budget 2023 sont détaillées ainsi qu'il suit :

Les charges à caractère général – CHAPITRE 011 (+6.07%) soit une inscription supplémentaire sur ce poste de + 526 200 € .

Comme envisagé lors du débat d'orientations budgétaires au titre de 2023, la hausse des matières premières et des dépenses énergétiques pèse sur le budget de la Ville. Toutefois, la progression reste mesurée du fait des efforts de maîtrise des autres dépenses de gestion courante.

Les principales variations budgétaires sont les suivantes :

- ✓ Energie-électricité + 120 500 € pour intégrer la hausse bien que mesurée des prix du gaz et de l'électricité. Il est à noter que le marché « acheminement d'électricité » actuel en groupement de commande avec la métropole NCA a permis de garantir des prix quasiment fermes et ce jusqu'au terme de l'accord cadre au 31/12/2023.
- ✓ Alimentation + 84 960 € pour faire face à la hausse des coûts liés à l'inflation dans nos marchés
- ✓ Contrats de prestation de service et de maintenance + 178 955 € pour faire face aux révisions de prix.
- ✓ Les postes fournitures d'entretien, de petit équipement, de transport, d'entretien et de réparation augmentent également pour intégrer la hausse des prix

Dans ce contexte incertain, la prudence reste de mise et le contrôle des engagements de nos dépenses notre priorité.

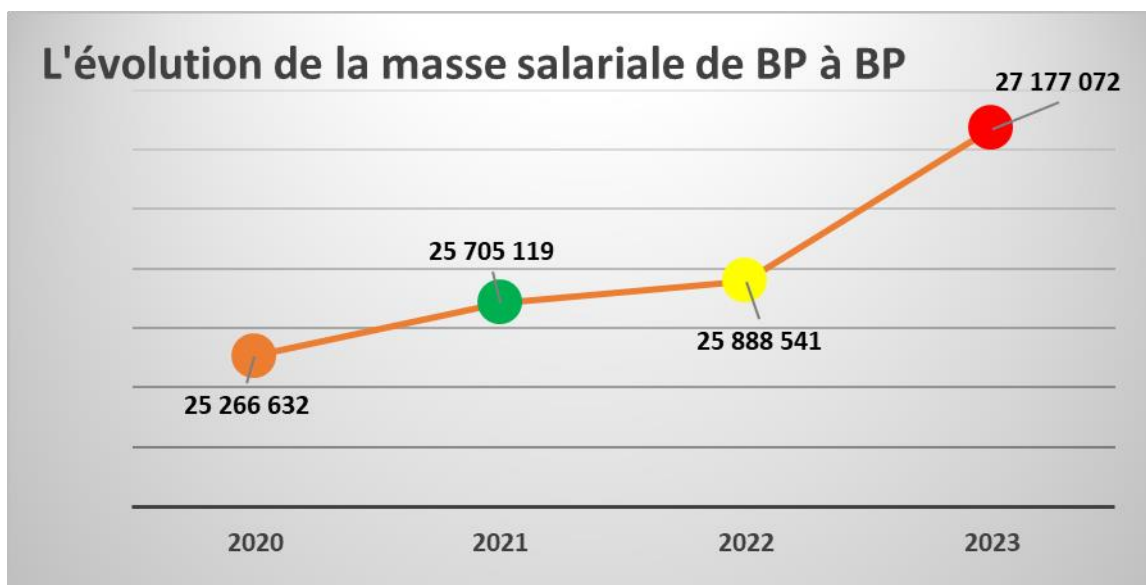
Les charges de personnel – CHAPITRE 012 (+4.98 %) qui passe de 25 888 541 € en 2022 à 27 177 072 € en 2023.

Ce poste de dépense représente plus de 60% du budget total des dépenses réelles de fonctionnement.

La prévision 2023 est construite en intégrant la revalorisation indiciaire des agents en année pleine (+800 000 €), la hausse des cotisations pour l'assurance du personnel qui passe de 3.5% à 5.6% en 2023 (+ 180 000 €), l'augmentation du coût des prestations du Centre Départemental de Gestion – CDG en matière de santé notamment (+40 000 €) et une enveloppe qui sera réservée à la hausse des régimes indemnitaires les plus bas des agents.

Par ailleurs, la prévision budgétaire pour 2023 prend en compte le poste à la Maison France Service, subventionné par l'Etat, 2 postes supplémentaires à la Police Municipale, pour l'essentiel.

Aussi, les efforts d'optimisation et d'organisation des services à l'occasion des départs en retraite seront poursuivis.



Les atténuations de produits – CHAPITRE 014 (+2.36%). Ce poste est composé du reversement à la Métropole de la part des forfaits post-stationnement, du Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales FPIC et du prélèvement au titre de la pénalité SRU.

	BP 2022	Réalisé 2022	Prévision 2023
FPS	160 000	74 415	100 000.00
FPIC	210 000	179 689	175 000.00
SRU	431 101	431 101	525 000.00

L'estimation de la pénalité 2023 a été réalisée sur un montant brut de prélèvement stable, déduction faite des subventions foncières versées en N-2 (250 000 € contre plus de 300 000 € les années précédentes), la pénalité SRU devrait progresser de plus de 20% par comparaison à 2022.

Les autres charges de gestion courante – CHAPITRE 65 (+6.42%) comprend notamment les subventions aux associations et les contributions diverses suivantes : **10**

Chapitre 65	BP2022	BP2023	Variation en €
6553 – Service incendie	1 496 129.51	1 570 936.00	74 806,49
65548 – Autres contributions (SDEG, SI nettoyage, SI Montaleigne)	435 100.00	479 000.00	43 900,00
6558 – Autres contributions obligatoires (participation aux charges de fonctionnement des élèves scolarisés hors commune)	54 000.00	60 000.00	6 000,00
657362 – Subvention au CCAS	1 160 000.00	1 430 000.00	270 000,00
6574 – Subventions aux associations	2 207 980.00	2 148 300.00	-59 680,00
TOTAL	5 353 209.51	5 688 236.00	335 026.49

La subvention au CCAS augmente significativement pour faire face à l'impact des mesures en faveur du pouvoir d'achat des personnels (hausse du point d'indice, prime « Ségur » pour les aides à domicile notamment), la **masse** salariale représentant 80% du budget du CCAS.

En ce qui concerne les subventions aux associations, la liste détaillée des montants attribués par association figure en annexe IV-B1.7 du document budgétaire.

Les charges financières – CHAPITRE 66 (+14.52%) avec la poursuite de l'amortissement constant du remboursement annuel des intérêts des emprunts (910 000 €). Une inscription supplémentaire de 120 000 € a été prévue pour les intérêts courus non échus qui progressent cette année du fait de la hausse des taux sur nos emprunts à taux variable. En effet, la commune a toujours privilégié les emprunts à taux fixe afin de bénéficier des taux historiquement bas ces dernières années, les quelques emprunts à taux variable (hausse des Euribor) ont un effet de progression.

Au 1^{er} janvier 2023, le taux moyen des emprunts est de 2.58 % soit 0.15 points de plus qu'en 2022.

Les charges exceptionnelles – CHAPITRE 67 (-16.21%). La prévision est de 100 000 € pour d'éventuels remboursements des policiers municipaux au titre de la protection fonctionnelle et d'éventuelles condamnations suite à jugements.

Au regard des incertitudes financières, une enveloppe pour des dépenses imprévues a été inscrite à hauteur de 345 242 €.

Les opérations d'ordre budgétaire avec 2 263 119 € inscrits au titre de 2023 (2 249 585 € en 2022) soit +0.6% au titre des dotations aux amortissements de nos biens. Cette écriture est constatée pour le même montant en section d'investissement – recettes.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes	BP2022	BP2023	Variation Mt	Variation %
13 Subventions d'investissement	1 233 120,00	1 590 783,00	357 663,00	29,00%
16 Emprunts et dettes assimilées	2 260 000,00	3 300 000,00	1 040 000,00	46,02%
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	3 493 120,00	4 890 783,00	1 397 663,00	40,01%
10 Dotations, fonds divers et réserves	600 000,00	720 000,00	120 000,00	20,00%
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	2 455 782,09	4 209 035,64	1 753 253,55	71,39%
165 Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00%
27 Autres immobilisations financières	458 891,00	643 867,00	184 976,00	40,31%
024 Produits des cessions d'immobilisations	2 394 625,00	480 100,00	-1 914 525,00	-79,95%
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	5 912 298,09	6 056 002,64	143 704,55	2,43%
021 Virement de la section de fonctionnement	1 300 000,00	1 300 000,00	0,00	0,00%
040 - Opérations d'ordre (Amort)	2 249 585,00	2 263 119,00	13 534,00	0,60%
Dépenses d'ordre	3 549 585,00	3 563 119,00	13 534,00	0,38%
Reste-à-réaliser de N-1	520 398,00	52 145,00		
TOTAL GENERAL	13 475 401,09	14 562 049,64	1 086 648,55	8,06%

Les subventions d'investissement – CHAPITRE 13 (+29%). Il s'agit de financement extérieurs qui permettent de concrétiser pour partie les équipements prévus pour le territoire laurentin. Pour le financement de ses équipements, la Commune intensifie ses recherches de financement auprès des partenaires institutionnels. Les services de l'Etat, de l'ADEME, du Conseil Régional, du Conseil Départemental, pour citer les plus représentatifs, accompagnent la commune dans la durée sur de nombreux projets.

Les emprunts nouveaux – CHAPITRE 16 (+46.02%). La prévision de 3 300 000 € reste modérée et au terme de l'exercice budgétaire, la municipalité empruntera en fonction des réalisations des investissements. Compte-tenu de l'absence d'emprunt en 2022, si la totalité de l'emprunt prévu en 2023 est réalisée, la commune sur les 2 années 2022 et 2023 se sera au final désendettée de 2,2 millions en intégrant le remboursement du capital des emprunts (environ 2,6 millions par an). Rappelons que la capacité de désendettement de la commune a déjà été ramenée à 6 ans en 2022.

Au 1^{er} janvier 2023, le stock d'emprunts est de 35 359 049.66 € réparti en 28 emprunts contractés auprès de 7 prêteurs. La totalité de l'encours est classifiée en risque très faible conformément à la charte Gissler. La Ville continue de mener une politique prudente et efficace de sa gestion de dette, notamment avec une dette majoritairement à taux fixe (77.59 %) en vue de maintenir ses frais financiers à un niveau qui soit le plus bas possible.

SAINT-LAURENT-DU-VAR : dette par habitant de 1 165 €
INFÉRIEURE A LA MOYENNE DES COMMUNES DE LA MEME STRATE : dette par habitant de 1 214 €
(Etude Territoires et Finances 2022)

Les Dotations, fonds divers et réserves – CHAPITRE 10 (+20%) avec le versement du FCTVA pour les dépenses d'équipement de la ville éligibles soit une recette attendue de 720 000 €.

L'Excédent de fonctionnement capitalisé – COMPTE 1068 (+71.39%). On constate une forte hausse de l'autofinancement qui passe de 2 455 782,09 € en 2022 à 4 209 035,64 € pour 2023. Forte de la trajectoire fixée, Saint-Laurent-du-Var poursuit sa gestion rigoureuse afin de mener ses équipements à leur terme tout en limitant le recours à l'emprunt.

Les autres immobilisations financières – CHAPITRE 27 (+40.31%) avec la perception des PUP relatifs au projet de requalification du Square Bènes 643 867 €, versement COGEDIM et VINCI.

Les produits des cessions d'immobilisations – CHAPITRE 024. La commune a initié depuis plusieurs années une optimisation de son patrimoine immobilier avec la cession d'actifs non stratégiques du domaine privé de la ville. Dans ce Budget, la prévision de 480 100 € a été inscrite en matière de cessions immobilières.

L'inscription du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement 1 300 000 €.

Les opérations d'ordre budgétaire avec 2 263 119 € inscrits au titre de 2023 (2 249 585 € en 2022) soit +0.6% au titre des dotations aux amortissements de nos biens. Cette écriture est constatée pour le même montant en section de fonctionnement – dépenses.

B- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses	BP2022	BP2023	Variation Mt	Variation %
20 Immobilisations incorporelles	545 000,00	291 500,00	-253 500,00	-46,51%
204 Subventions d'équipement versées	300 000,00	341 800,00	41 800,00	13,93%
21 Immobilisations corporelles	3 816 500,00	3 291 400,00	-525 100,00	-13,76%
23 Immobilisations en cours	1 099 250,00	507 300,00	-591 950,00	-53,85%
Opérations d'équipement	2 260 000,00	4 469 000,00	2 209 000,00	97,74%
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	8 020 750,00	8 901 000,00	880 250,00	10,97%
10 Dotations, fonds divers et réserves	323 666,51	323 667,00	0,49	0,00%
16 Emprunts et dettes assimilées	2 593 000,00	2 628 000,00	35 000,00	1,35%
27 Autres immobilisations financières	700 000,00	400 000,00	-300 000,00	-42,86%
020 Dépenses imprévues	104 745,85	92 560,37	-12 185,48	-11,63%
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	3 721 412,36	3 444 227,37	-277 184,99	-7,45%
040 - Opérations d'ordre (Amort)	176 346,00	273 672,00	97 326,00	55,19%
Dépenses d'ordre	176 346,00	273 672,00	97 326,00	55,19%
Reste-à-réaliser de N-1	1 487 285,15	1 688 874,77		
Résultat reporté N-1	69 607,58	254 275,50	184 667,92	265,30%
TOTAL GENERAL	13 475 401,09	14 562 049,64	1 086 648,55	8,06%

Dans la trajectoire fixée au moment du débat d'orientation budgétaire, l'action de la ville s'articule autour des axes suivants :

- Poursuivre l'aménagement de son territoire et renforcer son attractivité sur des espaces à enjeux
- Mener sa transition énergétique
Améliorer la qualité de vie des laurentins

Globalement, les dépenses d'investissement inscrites dans le Budget Primitif 2023 s'élèvent à 14 562 049.64 €. Sommairement, elles sont constituées des dépenses d'équipement pour 8.90 M€ hors restes à réaliser de 1.68 M€, du remboursement en capital des emprunts pour 2.62 M€, de 400 000 € au titre des créances à la SPL dans le cadre du projet Square Bènes, de la dépense de régularisation comptable pour l'apurement du compte 1069 avant le passage au 1^{er} janvier 2024 à la nomenclature comptable M57 pour un montant de 323 667 €, des mouvements d'ordre comptable liés aux dotations aux amortissements pour 273 672 € (écriture équilibrée en recettes de fonctionnement pour le même montant). Enfin la reprise du solde d'exécution négatif de N-1 de 254 275.50 €.

La Ville contribuera cette année encore à financer un programme d'investissement inégalé, tout en préservant sa situation financière et la solvabilité de la collectivité.

- 1- Les dépenses d'équipement – CHAPITRES 20-204-21-23 ET APCP qui augmentent +10.97% par rapport aux prévisions 2022

Un budget 2023 ambitieux et adapté à la poursuite des grands projets

8 901 000 euros + 1 688 874 euros de restes-à-réaliser

+10.97 % de BP à BP

10 589 874 €

Dépenses d'équipement	BP2022	BP2023	variation Mt	Variation %
20-Etudes, logiciels, licences informatiques	545 000,00	291 500,00	-253 500,00	-46,51%
204-Subventions d'équipement versées	300 000,00	341 800,00	41 800,00	13,93%
21-Matériel, mobilier, aménagements divers,...	3 816 500,00	3 291 400,00	-525 100,00	-13,76%
23-Travaux en cours	1 099 250,00	507 300,00	-591 950,00	-53,85%
APCP 161 - Promenades du littoral	1 580 000,00	497 000,00	-1 083 000,00	-68,54%
APCP 162 - Aménagement du Jaquon	30 000,00	0,00	-30 000,00	-100,00%
APCP 164 - Extension du cimetière	400 000,00	2 500 000,00	2 100 000,00	525,00%
APCP 165 - Extension de la vidéoprotection	100 000,00	120 000,00	20 000,00	20,00%
APCP 166 - AD'AP	150 000,00	50 000,00	-100 000,00	-66,67%
APCP 169 - Pelouse naturelle Stade des Iscles	0,00	1 302 000,00	1 302 000,00	
TOTAL	8 020 750,00	8 901 000,00	880 250,00	10,97%

Comme détaillé dans le tableau précédent, certaines opérations d'investissement sont votées en **Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiements (CP)**.

L'effort d'équipement se poursuit pour concrétiser les projets laurentins.

Près de **5.3 millions d'euros** seront consacrés aux opérations structurantes du mandat avec :

2 500 000 € consacrés en 2023 à l'agrandissement du cimetière Saint Marc ;

L'effort d'investissement portera également dans le domaine sportif à l'aménagement d'un terrain naturel au stade des Iscles pour un montant de **1 302 000 €** ;

561 000 € seront consacrés aux travaux de réfection complète de l'immeuble « La cruche d'Or », bâtiment destiné à recevoir les futurs services du Pôle Technique Municipal, l'ADEEL, les conseillers numériques et la Maison France Service ;

482 000 € pour l'achèvement des promenades du littoral ;

Par ailleurs, d'autres opérations lancées et nouvelles seront également prévues dans ce Budget avec notamment :

290 000 € seront alloués aux travaux d'aménagement du futur espace de vie « Les Gueyeurs » aux Pugets, qui sera géré par l'AGASC ;

150 000 € seront prévus pour la création du parking des Iscles ;

100 000 € ont été inscrits pour l'achèvement de la Maison de la Famille et la perméabilisation de sa cour ;

50 000 € seront destinés au nouveau référentiel qui précise et actualise les normes applicables aux établissements de petite-enfance en terme d'accessibilité, de sécurité, d'espaces intérieurs, d'éclairage, de qualité de l'air, de chauffage,...

Dans le cadre des futurs projets arbitrés dans le Plan Pluriannuel d'Investissement de ce mandat,

32 500 € sont consacrés au lancement de l'étude d'aménagement de la plaine des Iscles

30 000 € pour le lancement de la maîtrise d'ouvrage relative à la création d'un parc paysager au Quartier Porte de France

15 000 € pour le lancement des études relatives à la construction de la future base nautique.

Par ailleurs, sur cet exercice, près de **1 millions d'euros** seront dédiés au projet d'entretien, de rénovation et de mise aux normes pour le patrimoine bâti, afin d'assurer la pérennité de nos bâtiments municipaux, favoriser les économies d'énergie et engager la transition énergétique .

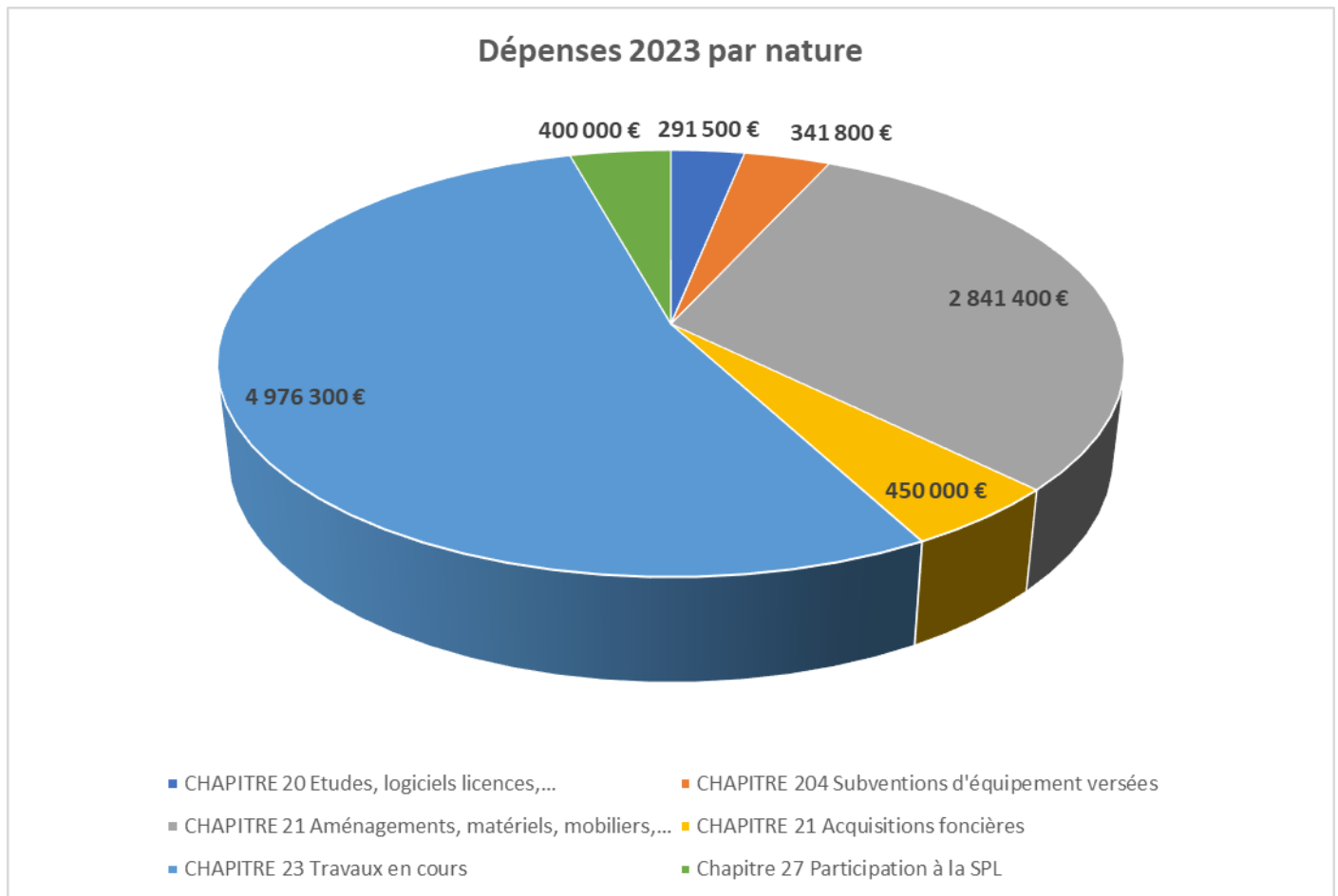
Enfin, les opérations récurrentes (hors bâtiments communaux) qui représentent sur chaque exercice plus de 2 millions d'euros et qui se composent :

Des moyens et du matériel des services – **prévision 2023 : 1 423 500 €**

Un engagement en faveur du logement avec l'attribution de subventions foncières versées aux bailleurs sociaux pour l'aide à la construction de logements sociaux, en atténuation des pénalités qui sont infligées à la commune au regard de sa carence en logements sociaux - **prévision 2023 : 300 000 €**

Le renouvellement et de l'amélioration constante du parc matériel et logiciel informatique qui se traduit par le déploiement de services numériques pour les habitants (portail citoyen, site internet, pédagogie numérique dans les écoles) en même temps que le renforcement constant de notre cybersécurité –
Prévision 2023 : 280 000 €

Une réponse aux besoins de sécurité, de tranquillité et d'accompagnement des laurentins avec une enveloppe dédiée à l'extension de la vidéoprotection sur notre territoire (**Autorisation de Programme n°165**) - **Prévision 2023 : 120 000 €**



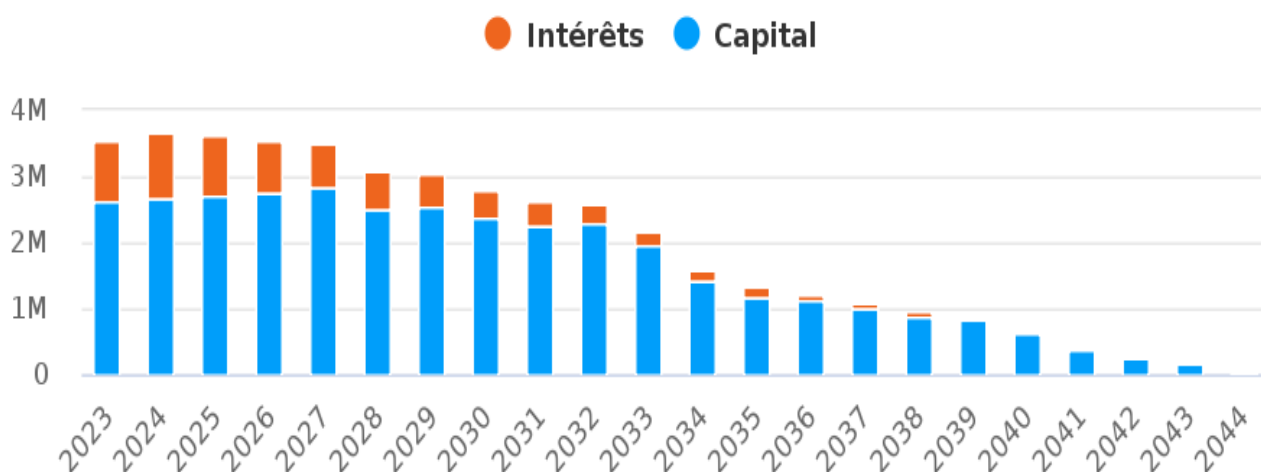
2 – les dotations, fonds divers et réserves – CHAPITRE 10 avec l'inscription de 323 667 € qui correspond à la régularisation comptable, réclamée par le comptable public, pour l'apurement obligatoire du compte 1069 avant le passage au 1er janvier 2024 à la nomenclature comptable M57.

3 – le remboursement en capital des emprunts – CHAPITRE 16 pour 2 628 000 € inscrits au titre de 2023

Au début de l'exercice budgétaire, l'encours est équilibré et sécurisé. La ville poursuit sa politique prudente de gestion de dette avec 77.59% d'emprunts à TAUX FIXE, 14.34 % à TAUX VARIABLES et 8.06% basés sur le TAUX DU LIVRET A souscrits auprès de 7 prêteurs principaux.

Éléments de synthèse	Au 01/01/2023	Au 01/01/2022	Au 01/01/2021
L'encours est de :	35 359 049.66 €	37 938 697.35 €	39 757 931.12 €
Son taux moyen s'élève à :	2.58 %	2.43 %	2.48 €
Sa durée résiduelle moyenne est de :	14.06 ans	14.95 ans	15.75 ans
Sa durée de vie moyenne est de :	7.40 ans	7.86 ans	8.29 ans

Le profil d'extinction de la dette par exercice



4 – Les autres immobilisations financières – CHAPITRE 27 : une prévision budgétaire annuelle de 400 000 € au titre de la concession d'aménagement avec la SPL pour l'opération de requalification du Square Bènes qui comprend des commerces, des logements privés et locatifs sociaux, des équipements tels que l'école Gaby FERRER et la crèche Les P'tits Gaby, constructions déjà réalisées ainsi qu'un parking de 200 places et un espace public paysager en centre ville sans compter les aménagements de voirie et de réseaux.

5 – Les dépenses imprévues d'investissement -CHAPITRE 020. Comme pour la section de fonctionnement, une enveloppe est prévue chaque année pour des dépenses imprévues : 92 560 € pour 2023

6 - Les opérations d'ordre budgétaire avec 273 672 € inscrits au titre de 2023 (176 346 € en 2022) pour l'amortissement des subventions perçues pour des investissements et les écritures comptables de travaux réalisés en régie municipale.

Par ailleurs, sont pris en compte dans ce Budget primitif 2023, les restes-à-réaliser 2022 pour un montant qui atteint 1 688 874.77 €. Ils correspondent aux dépenses d'investissement engagées non mandatées à la clôture de l'exercice 2022 pour diverses raisons : travaux non terminés, agendas décalés, service fait réalisé partiellement,...

Par ailleurs, ils sont comptabilisés avec le solde de la section d'investissement dans le calcul du **besoin de financement**.

Pour 2023 :

Affectation du résultat de fonctionnement 2022	
Résultat excédentaire de fonctionnement 2022 à affecter en 2023	5 509 035.64 €
Solde d'investissement 2022	254 275.50 €
D.001 – Besoin de Financement	
Solde des restes-à-réaliser	1 636 729.77 €
Dépenses : 1 688 874.77 € Recettes : 52 145.00 €	
Besoin de financement en investissement (SOLDE+RAR)	1 891 005.27 €
L'affectation au compte 1068 en RECETTES D'INVESTISSEMENT doit couvrir au minimum le besoin de financement en investissement .	

Comme évoqué plus haut dans ce rapport, sur le résultat de fonctionnement 2022 de 5 509 035.64 €, la commune a décidé une affectation au compte 1068 arrêtée à 4 209 035.64 €, montant largement supérieur au besoin de financement de 1 891 005.27 €.

Enfin, le résultat reporté de N-1 est repris par anticipation au budget primitif, après validation du comptable public assignataire. S'agissant d'un solde négatif, la somme de 254 275.50 € est inscrite au chapitre 001 Dépenses.

EN CONCLUSION, les prévisions budgétaires pour 2023 s'équilibrent à hauteur de **48 490 623.00 € pour la section de fonctionnement** et de **14 562 049.64 € pour la section d'investissement (reports compris)**. Dans ce contexte de fortes incertitudes, l'exécution de ce budget fera à nouveau, l'objet d'un suivi régulier et prudent.